

DELIBERATIONS
REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 25 septembre 2025

Séance du 25 septembre 2025
Nombre de membres en exercice : 30
Nombre de membres présents : 20
Nombre de pouvoirs : 4
Nombre de présents ou représentés : 24

Le 25 septembre 2025 à onze heures se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, 9 rue du Clon à Angers, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de Maine-et-Loire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET, dûment convoqués le 17 septembre 2025.
Monsieur Alain DELETRE est désigné secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS :

a) Membres titulaires

Mme	Elisabeth	MARQUET
M.	Alain	DELETRE
M.	Paul	RABOUAN
M.	Jean-Pierre	ANTOINE
Mme	Roselyne	BIENVENU
M.	Jean-Paul	BOMPAS
M.	Michel	BOURCIER
M.	Pierre-Marie	CAILLEAU
M.	Gérard	CHASSOULIER
M.	Jean-Pierre	COCHARD
Mme	Geneviève	COQUEREAU
M.	Tony	GUERY
Mme	Marie-Françoise	JUHEL
M.	Henri	LEBRUN
Mme	Valérie	LEVEQUE
Mme	Florence	LUCAS
M.	Florian	RAPIN
Mme	Véronique	RENAUDON
M.	Pierre	ROBE
Mme	Sylvie	SOURISSEAU

ETAIENT EXCUSES :

M.	Philippe	CARDOT
M.	Jean-Luc	DAVY
Mme	Florence	METIVIER
Mme	Céline	PILARDEAU donnant pouvoir à M. DELETRE
Mme	Isabelle	PLANTE
M.	Christophe	POT
M.	Jean-François	RAIMBAULT
M.	Guy	SOURISSEAU donnant pouvoir à M. RABOUAN
Mme	Geneviève	STALL donnant pouvoir à Mme MARQUET
M.	Xavier	TESTARD donnant pouvoir à M. ANTOINE

Ainsi que Madame HAMEL, trésorière principale de la Trésorerie Angers municipale, comptable du Centre de Gestion.

La Présidente Madame Elisabeth MARQUET propose d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour.

OBJET N° 01-25092025 : CORRECTIONS COÛTS CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS

La Présidente fait savoir aux membres du Conseil d'administration qu'il y a lieu de modifier comme suit les coûts liés à l'organisation des concours et examens professionnels suivants :

Date liste d'aptitude	concours	coût du concours	Nombre d'inscrits	coût/inscrit	Nombre de lauréats	Coût/lauréat
15/07/2024	Adjt Adtif Princ 2 ^{ème} CL	174451,38€	929	187,78€	143	1219,94€
Date liste d'aptitude	Examen professionnel	coût de l'examen	Nombre d'inscrits	coût/inscrit	Nombre de lauréats	Coût/lauréat
01/01/2025	Réd Princ 1ere cl	49 277,48€	134	367,74€	73	675,03€

Au lieu et place de :

Date liste d'aptitude	concours	coût du concours	Nombre d'inscrits	coût/inscrit	Nombre de lauréats	Coût/lauréat
15/07/2024	Adjt Adtif Princ 2 ^{ème} CL	174 078,18€	929	187,38€	143	1217,33€
Date liste d'aptitude	Examen professionnel	coût de l'examen	Nombre d'inscrits	coût/inscrit	Nombre de lauréats	Coût/lauréat
00/01/2025	Réd Princ 1ere cl	48 935,79€	134	365,19€	73	670,35€

Le Conseil d'administration
DECIDE d'arrêter les coûts du concours et de l'examen professionnel tels que présentés ci-dessus en modification de la délibération 10-20032025 du 20 mars 2025.

Décision adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme
Fait à Angers
Le 25 septembre 2025

La Présidente

E. MARQUET



DELIBERATIONS
REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 25 septembre 2025

Séance du 25 septembre 2025
Nombre de membres en exercice : 30
Nombre de membres présents : 20
Nombre de pouvoirs : 4
Nombre de présents ou représentés : 24

Le 25 septembre 2025 à onze heures se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, 9 rue du Clon à Angers, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de Maine-et-Loire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET, dûment convoqués le 17 septembre 2025.
Monsieur Alain DELETRE est désigné secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS :

a) Membres titulaires

Mme	Elisabeth	MARQUET
M.	Alain	DELETRE
M.	Paul	RABOUAN
M.	Jean-Pierre	ANTOINE
Mme	Roselyne	BIENVENU
M.	Jean-Paul	BOMPAS
M.	Michel	BOURCIER
M.	Pierre-Marie	CAILLEAU
M.	Gérard	CHASSOULIER
M.	Jean-Pierre	COCHARD
Mme	Geneviève	COQUEREAU
M.	Tony	GUERY
Mme	Marie-Françoise	JUHEL
M.	Henri	LEBRUN
Mme	Valérie	LEVEQUE
Mme	Florence	LUCAS
M.	Florian	RAPIN
Mme	Véronique	RENAUDON
M.	Pierre	ROBE
Mme	Sylvie	SOURISSEAU

ETAIENT EXCUSES :

M.	Philippe	CARDOT
M.	Jean-Luc	DAVY
Mme	Florence	METIVIER
Mme	Céline	PILARDEAU donnant pouvoir à M. DELETRE
Mme	Isabelle	PLANTE
M.	Christophe	POT
M.	Jean-François	RAIMBAULT
M.	Guy	SOURISSEAU donnant pouvoir à M. RABOUAN
Mme	Geneviève	STALL donnant pouvoir à Mme MARQUET
M.	Xavier	TESTARD donnant pouvoir à M. ANTOINE

Ainsi que Madame HAMEL, trésorière principale de la Trésorerie Angers municipale, comptable du Centre de Gestion.

La Présidente Madame Elisabeth MARQUET propose d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour.

OBJET N° 02-25092025 : COÛTS EXAMEN PROFESSIONNEL

La Présidente présente aux membres du Conseil d'administration les différents éléments comptables liés à l'organisation de l'examen professionnel suivant :

Date liste d'aptitude	Examen professionnel	coût de l'examen	Nombre d'inscrits	coût/inscrit	Nombre de lauréats	Coût/lauréat
15/07/2024	Adj tech Princ Zeme cl	110 137,07€	217	507,54€	151	729,38€

Le Conseil d'administration

DECIDE d'arrêter les coûts de l'examen tels que présenté ci-dessus.

Décision adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme
Fait à Angers
Le 25 septembre 2025

La Présidente

E. MARQUET



DELIBERATIONS
REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 25 septembre 2025

Séance du 25 septembre 2025
Nombre de membres en exercice : 30
Nombre de membres présents : 20
Nombre de pouvoirs : 4
Nombre de présents ou représentés : 24

Le 25 septembre 2025 à onze heures se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, 9 rue du Clon à Angers, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de Maine-et-Loire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET, dûment convoqués le 17 septembre 2025.
Monsieur Alain DELETRE est désigné secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS :

a) Membres titulaires

Mme	Elisabeth	MARQUET
M.	Alain	DELETRE
M.	Paul	RABOUAN
M.	Jean-Pierre	ANTOINE
Mme	Roselyne	BIENVENU
M.	Jean-Paul	BOMPAS
M.	Michel	BOURCIER
M.	Pierre-Marie	CAILLEAU
M.	Gérard	CHASSOULIER
M.	Jean-Pierre	COCHARD
Mme	Geneviève	COQUEREAU
M.	Tony	GUERY
Mme	Marie-Françoise	JUHEL
M.	Henri	LEBRUN
Mme	Valérie	LEVEQUE
Mme	Florence	LUCAS
M.	Florian	RAPIN
Mme	Véronique	RENAUDON
M.	Pierre	ROBE
Mme	Sylvie	SOURISSEAU

ETAIENT EXCUSES :

M.	Philippe	CARDOT
M.	Jean-Luc	DAVY
Mme	Florence	METIVIER
Mme	Céline	PILARDEAU donnant pouvoir à M. DELETRE
Mme	Isabelle	PLANTE
M.	Christophe	POT
M.	Jean-François	RAIMBAULT
M.	Guy	SOURISSEAU donnant pouvoir à M. RABOUAN
Mme	Geneviève	STALL donnant pouvoir à Mme MARQUET
M.	Xavier	TESTARD donnant pouvoir à M. ANTOINE

Ainsi que Madame HAMEL, trésorière principale de la Trésorerie Angers municipale, comptable du Centre de Gestion.

La Présidente Madame Elisabeth MARQUET propose d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour.

**OBJET N° 03-25092025 : CREATION D'UN EMPLOI DE
REDACTEUR**

La Présidente propose au conseil d'administration de créer un emploi à temps complet ouvert sur le cadre d'emplois de Rédacteur territorial pour le service gestion des carrières.

Le Conseil d'administration, après délibération,
DECIDE de la création d'un emploi à temps complet sur le cadre d'emplois de Rédacteur territorial, et ce à compter du 1^{er} Octobre 2025.

Décision adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme
Fait à Angers
Le 25 septembre 2025

La Présidente

E. MARQUET



DELIBERATIONS
REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 25 septembre 2025

Séance du 25 septembre 2025
Nombre de membres en exercice : 30
Nombre de membres présents : 20
Nombre de pouvoirs : 4
Nombre de présents ou représentés : 24

Le 25 septembre 2025 à onze heures se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, 9 rue du Clon à Angers, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de Maine-et-Loire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET, dûment convoqués le 17 septembre 2025.
Monsieur Alain DELETRE est désigné secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS :

a) Membres titulaires

Mme	Elisabeth	MARQUET
M.	Alain	DELETRE
M.	Paul	RABOUAN
M.	Jean-Pierre	ANTOINE
Mme	Roselyne	BIENVENU
M.	Jean-Paul	BOMPAS
M.	Michel	BOURCIER
M.	Pierre-Marie	CAILLEAU
M.	Gérard	CHASSOULIER
M.	Jean-Pierre	COCHARD
Mme	Geneviève	COQUEREAU
M.	Tony	GUERY
Mme	Marie-Françoise	JUHEL
M.	Henri	LEBRUN
Mme	Valérie	LEVEQUE
Mme	Florence	LUCAS
M.	Florian	RAPIN
Mme	Véronique	RENAUDON
M.	Pierre	ROBE
Mme	Sylvie	SOURISSEAU

ETAIENT EXCUSES :

M.	Philippe	CARDOT
M.	Jean-Luc	DAVY
Mme	Florence	METIVIER
Mme	Céline	PILARDEAU donnant pouvoir à M. DELETRE
Mme	Isabelle	PLANTE
M.	Christophe	POT
M.	Jean-François	RAIMBAULT
M.	Guy	SOURISSEAU donnant pouvoir à M. RABOUAN
Mme	Geneviève	STALL donnant pouvoir à Mme MARQUET
M.	Xavier	TESTARD donnant pouvoir à M. ANTOINE

Ainsi que Madame HAMEL, trésorière principale de la Trésorerie Angers municipale, comptable du Centre de Gestion.

La Présidente Madame Elisabeth MARQUET propose d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour.

**OBJET N° 04-25092025 : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE
LES CINQ CENTRES DE GESTION DES PAYS DE LA LOIRE ET
L'UNIVERSITE D'ANGERS**

La Présidente rappelle que dans un contexte de transformation continue de la fonction publique territoriale, le rapprochement entre les cinq centres de gestion des Pays de la Loire et l'Université d'Angers, autour de la Licence Professionnelle Management et Administration des Collectivités (MAC), représente une opportunité de former des professionnels adaptés aux réalités du terrain et de renforcer l'attractivité de la fonction publique territoriale.

Les centres de gestion, en tant qu'acteurs de proximité, connaissent les besoins concrets des collectivités locales. Leur implication permet d'enrichir la formation.

Le partenariat avec une université reconnue permet la valorisation des métiers territoriaux et contribue à attirer de nouveaux agents en faisant mieux faire connaître les opportunités de carrière dans les collectivités, notamment auprès des jeunes.

A ce titre, les cinq Centres de gestion et l'Université d'Angers souhaitent développer un partenariat en matière d'information, de formation et de professionnalisation des étudiants qui souhaitent s'orienter ou découvrir les métiers de la fonction publique territoriale de la manière suivante :

- Information des étudiants sur les métiers de la fonction publique territoriale et sur le rôle et les missions d'un Centre de Gestion départemental de la Fonction Publique Territoriale ;
- Information des collectivités territoriales et établissements publics sur la Licence professionnelle « métiers administratifs territoriaux » proposée par l'université d'Angers ;
- Accueil de stagiaires et d'apprentis au sein des collectivités volontaires des 5 départements ;
- Information sur les missions temporaires du Centre de Gestion.

Ce partenariat incarne une vision partagée : celle d'une fonction publique moderne, compétente et ancrée dans les dynamiques locales.



Convention de partenariat

Développer les échanges entre l'Université d'Angers et ses étudiants en licence professionnelle Métiers des administrations et collectivités territoriales (MACT) et les Centres de Gestion des Pays de la Loire

Entre

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Loire-Atlantique
Ci-dessous dénommé le CDG 44
Représenté par son Président Philippe SQUELARD, dûment habilité par délibération en date du __/__/__,

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Maine et Loire
Ci-dessous dénommé le CDG 49
Représenté par sa Présidente Elisabeth MARQUET, dûment habilité par délibération en date du __/__/__,

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Mayenne
Ci-dessous dénommé le CDG 53
Représenté par son Président Olivier RICHEFOU, dûment habilité par délibération en date du __/__/__,

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Sarthe
Ci-dessous dénommé le CDG 72
Représenté par son Président Didier REVEAU, dûment habilité par délibération en date du __/__/__,

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée, ci-dessous dénommé CDG 85,
Représenté par son Président, Monsieur Eric HERVOUET, dûment habilité par délibération du Conseil d'Administration en date du 8 juillet 2025,

Et

L'Université d'Angers,
Ci-dessous dénommé Université d'Angers
Représenté par sa Présidente, Françoise GROLLEAU, dûment habilité par délibération du Conseil d'Administration en date du __/__/__,

Considérant le partenariat conclut depuis 2007 entre les 5 Centres des Pays de la Loire (CDG 44, 49, 72, 53 et 85) et l'Université d'Angers pour la mise en place de la licence professionnelle par alternance « Métiers Administratifs Territoriaux » ;

Considérant que les Centres de gestion des Pays de la Loire, souhaitent œuvrer pour développer l'attractivité de la fonction publique territoriale, mieux faire connaître ses métiers et le rôle des centres de gestion départementaux aux étudiants de l'Université d'Angers,

Considérant que l'Université d'Angers a pour vocation de former des étudiants aux carrières administratives de la fonction publique notamment par le biais de la licence professionnelle « Métiers des administrations et des collectivités territoriales » et du Master Droit Public / Parcours « Droit des interventions publiques »,

Les Centres de gestion des Pays de la Loire (CDG 44, 49, 72, 53 et 85) et l'Université d'Angers conviennent de développer un partenariat en matière d'information, de formation et de professionnalisation des étudiants qui s'orientent vers la fonction publique territoriale de la manière suivante :

Article 1 : Information des étudiants sur les métiers de la fonction publique territoriale et sur le rôle et les missions d'un Centre de Gestion départemental de la fonction publique territoriale

Les entretiens de recrutement sont réalisés par l'Université d'Angers. Les 5 Centres de Gestion des Pays de la Loire peuvent y participer sur sollicitation de l'Université dans l'objectif de soutenir les étudiants de leur territoire dans leurs demandes de stage ou d'alternance.

Les 5 Centres de Gestion des Pays de la Loire s'engagent à participer chaque année à une journée de présentation aux étudiants, des métiers de la fonction publique territoriale (FPT), de la diversité de ses employeurs, des modalités d'accès à l'emploi public territorial et de recherche d'un tel emploi, ainsi que le rôle et les missions d'un centre de gestion départemental et des services de missions temporaires.

L'université d'Angers s'engage à organiser ce temps de présentation d'une durée de 3h et à y inviter les 5 Centres de gestion qui s'organiseront pour y participer en binôme et à tour de rôle.

Article 2 : Information des collectivités territoriales et établissements publics de leurs territoires sur les formations proposées par l'Université d'Angers et sur le partenariat établi

Les 5 Centres de gestion des Pays de la Loire communiqueront aux employeurs publics territoriaux sur les enjeux du partenariat établi et sur l'importance d'accueillir des stagiaires et apprentis afin de permettre aux étudiants, potentiels futurs collaborateurs, de s'approprier la culture territoriale, les perspectives d'emploi et l'acquisition des pratiques professionnelles en lien avec leurs formations.

Cette information concernera tout particulièrement la licence professionnelle « Métiers des administrations et des collectivités territoriales » et le Master Droit Public / Parcours « Droit des interventions publiques ».

Les 5 Centres de Gestion des Pays de la Loire s'engagent à présenter la formation proposée par l'Université d'Angers dans le cadre de leurs activités en lien avec la promotion de l'emploi (forums, salons, rencontres avec les opérateurs de l'emploi.)

Article 3 : Accueil de stagiaires et d'apprentis au sein des collectivités des Pays de la Loire

Les 5 Centres de gestion des Pays de la Loire s'engagent à accompagner les étudiants de la Licence MACT dans leurs recherches de stage (d'observation ou de pratiques) ou d'alternance ou à accueillir eux-mêmes ces étudiants en fonction de leurs besoins. Les stages pourront donner lieu à une gratification dans les conditions prévues par la Loi.

Article 4 : Information sur les offres de contrats à durée déterminée

Les 5 Centres de gestion des Pays de la Loire pourront transmettre à l'Université d'Angers :

- ✦ Les éventuelles offres d'emploi en CDD dans la fonction publique territoriale, dont ils ont connaissance sur leur territoire et qui pourraient être accessibles aux étudiants de l'Université (Licence professionnelle, Master).
- ✦ Les missions temporaires susceptibles d'être effectuées en fin de cursus par les étudiants.

L'Université d'Angers s'engage à communiquer ces offres et missions à ses étudiants et anciens étudiants (mails, affichage, réseaux sociaux).

Article 5 : Suivi de la convention

Un bilan annuel de la mise en œuvre de la convention sera effectué par les partenaires (CDG et Université). Ce bilan sera l'occasion de faire le point de l'année écoulée et de déterminer les actions à mettre en place pour l'année à venir. L'Université d'Angers s'engage à organiser ce temps de bilan et à y inviter les 5 CDG.

Article 6 : Durée de la convention

La présente convention est établie pour une durée de trois ans à compter de sa signature et est renouvelable par tacite reconduction pour une nouvelle durée de trois ans.

Article 7 : Protection des données à caractère personnel

Les 5 Centres de Gestion des Pays de la Loire et l'Université d'Angers se conforment au règlement général sur la protection des données UE 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, et collaborent de bonne foi à cette fin dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Les parties s'engagent à respecter la confidentialité des données transmises. Notamment, les données à caractère personnel, restent strictement confidentielles et ne font l'objet d'aucune divulgation par l'une ou l'autre des parties.

Article 8 : Résiliation

La présente convention pourra être dénoncée à l'initiative de l'une ou de l'autre des parties, sous réserve de respecter un préavis de six mois.
La résiliation de la convention par un CDG n'emporte pas résiliation pour le compte des autres parties.

Article 9 : Juridiction compétente

Le Président du Centre de Gestion certifie le caractère exécutoire de cette convention et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Fait à La Roche sur Yon, le

L'Université d'Angers

Le Centre de Gestion de la
Fonction Publique Territoriale
de la Loire-Atlantique

Le Centre de Gestion de la
Fonction Publique Territoriale
Maine et Loire

Le Centre de Gestion de la
Fonction Publique Territoriale
de la Vendée

Le Centre de Gestion de la
Fonction Publique Territoriale
de la Mayenne

Le Centre de Gestion de la
Fonction Publique Territoriale de
la Sarthe

Le Conseil d'administration, après délibération,
DECIDE

- D'approuver la convention à intervenir entre l'Université d'Angers et les cinq Centres de gestion des Pays de la Loire ;
- D'autoriser Madame la Présidente à signer la convention.

Décision adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme
Fait à Angers
Le 25 septembre 2025

La Présidente

E. MARQUET



DELIBERATIONS
REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 25 septembre 2025

Séance du 25 septembre 2025
Nombre de membres en exercice : 30
Nombre de membres présents : 20
Nombre de pouvoirs : 4
Nombre de présents ou représentés : 24

Le 25 septembre 2025 à onze heures se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, 9 rue du Clon à Angers, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de Maine-et-Loire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET, dûment convoqués le 17 septembre 2025.
Monsieur Alain DELETRE est désigné secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS :

a) Membres titulaires

Mme	Elisabeth	MARQUET
M.	Alain	DELETRE
M.	Paul	RABOUAN
M.	Jean-Pierre	ANTOINE
Mme	Roselyne	BIENVENU
M.	Jean-Paul	BOMPAS
M.	Michel	BOURCIER
M.	Pierre-Marie	CAILLEAU
M.	Gérard	CHASSOULIER
M.	Jean-Pierre	COCHARD
Mme	Geneviève	COQUEREAU
M.	Tony	GUERY
Mme	Marie-Françoise	JUHEL
M.	Henri	LEBRUN
Mme	Valérie	LEVEQUE
Mme	Florence	LUCAS
M.	Florian	RAPIN
Mme	Véronique	RENAUDON
M.	Pierre	ROBE
Mme	Sylvie	SOURISSEAU

ETAIENT EXCUSES :

M.	Philippe	CARDOT
M.	Jean-Luc	DAVY
Mme	Florence	METIVIER
Mme	Céline	PILARDEAU donnant pouvoir à M. DELETRE
Mme	Isabelle	PLANTE
M.	Christophe	POT
M.	Jean-François	RAIMBAULT
M.	Guy	SOURISSEAU donnant pouvoir à M. RABOUAN
Mme	Geneviève	STALL donnant pouvoir à Mme MARQUET
M.	Xavier	TESTARD donnant pouvoir à M. ANTOINE

Ainsi que Madame HAMEL, trésorière principale de la Trésorerie Angers municipale, comptable du Centre de Gestion.

La Présidente Madame Elisabeth MARQUET propose d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour.

OBJET N° 05-25092025 : TAUX DE COTISATION 2026

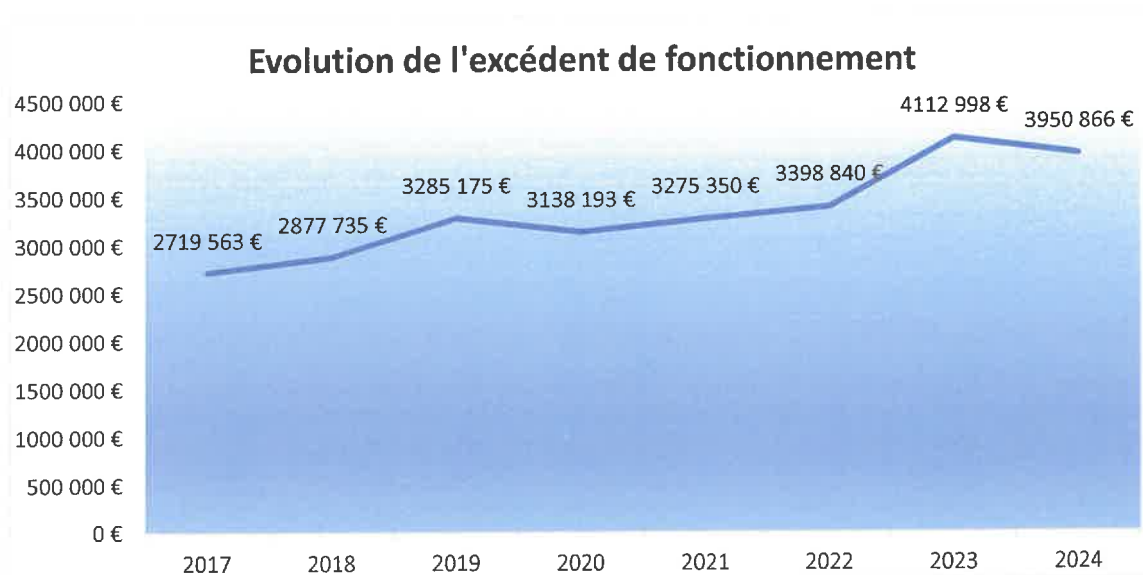
La Présidente rappelle aux membres du Conseil d'administration qu'il appartient au centre de gestion, conformément aux dispositions de l'[article L452-28](#) du code général de la fonction publique, de fixer le taux de la cotisation mentionnée à l'article L452-25 du même code, dans la limite d'un taux maximum de 0,80 %.

Elle rappelle qu'en application des dispositions de l'[article L452-30 du CGFP](#) : les dépenses supportées par les centres de gestion pour l'exercice de missions complémentaires à caractère facultatif sur la demande des collectivités ou établissements, affiliés ou non, sont financées :

- 1° Soit dans des conditions fixées par convention ;
- 2° Soit par une cotisation additionnelle à la cotisation obligatoire mentionnée à l'article L452-25, pour les seules collectivités ou établissements affiliés. La cotisation additionnelle est assise, liquidée et versée selon les mêmes règles et les mêmes modalités que la cotisation obligatoire. Son taux est fixé par délibération du conseil d'administration.

Aussi, invite-t-elle les membres du Conseil d'administration à délibérer à cet effet.

Au vu de la bonne situation financière du Centre de gestion :



La Présidente propose de maintenir, pour 2026, les taux de cotisation au centre de gestion comme suit :

Taux de cotisation obligatoire : 0,80%
Taux de cotisation additionnelle : 0,05%

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration,
ADOpte la proposition telle que ci-dessus.

Décision adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme
Fait à Angers
Le 25 septembre 2025

La Présidente

E. MARQUET

